

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2020

Séance du 21 octobre 2020

CD20201021_40
id. 5470

Le 21 octobre 2020, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban) sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum : 16.*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL

Sont représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), M. BEQ (pouvoir à Mme TURELLA-BAYOL), M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), M. MARDEGAN (pouvoir à M. ASTRUC), Mme NEGRE (pouvoir à M. ROGER), M. VIGUIE (pouvoir à Mme MAURIEGE), M. WEILL (pouvoir à Mme SARDEING-RODRIGUEZ)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**LANCEMENT D'UNE ÉTUDE PROSPECTIVE
RELATIVE AUX CAPACITÉS D'ACCUEIL
DES COLLÈGES DE MONTAUBAN ET DE LAFRANÇAISE**

L'ouverture du collège Simone Veil à Verdun-sur-Garonne s'est déroulée dans les meilleures conditions possibles. 9 divisions ont été ouvertes dès cette année (4 de 6ème, 3 de 5ème, 2 de 4ème) permettant de répondre aux attentes d'une population en constante évolution démographique dans cette partie sud du département.

Cet établissement, de capacité 600 élèves a donc accueilli, à la rentrée 2020, 261 élèves selon le constat provisoire, sur la base de la structure pédagogique précitée, à laquelle s'est ajoutée une classe d'unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Les classes, dispositif et niveau supplémentaires viendront compléter la structure dès la rentrée prochaine de 2021 pour atteindre son fonctionnement optimal. À noter que la construction dispose d'une possibilité d'extension jusqu'à 800 élèves.

Les collégiens affectés proviennent essentiellement des établissements de Grisolles et Beaumont-de-Lomagne. Sans mettre en difficulté le collège Théodore Despeyrous (Beaumont-de-Lomagne), dont les effectifs ont modérément diminué, cette ouverture a été bénéfique pour le collège Jean Lacaze (Grisolles) qui a pu ainsi retrouver un effectif plus raisonnable.

Néanmoins, l'ouverture du collège Simone Veil n'a pas résorbé les difficultés des collèges de Montech et Labastide-Saint-Pierre qui restent en sur-occupation. Le collège Vercingétorix (Montech), avec une capacité de 558 élèves, accueille, selon le constat provisoire, 670 collégiens à la rentrée de septembre 2020. 614 élèves sont scolarisés au collège Jean Jacques Rousseau (Labastide-Saint-Pierre), dont la capacité est de 640 élèves avec 3 bâtiments modulaires.

Face à cette problématique, il a été décidé, lors de l'Assemblée départementale du 30 avril dernier, de lancer les études préalables nécessaires à l'extension des deux établissements de Montech et Labastide-Saint-Pierre pour une mise en service prévisionnelle à la rentrée 2022.

Alors que les prévisions d'évolution du nombre d'élèves en écoles primaires ne cessent de s'orienter à la baisse, depuis plusieurs années déjà, le constat d'effectif provisoire en collège, effectué lors de cette rentrée 2020, met clairement en évidence une augmentation modeste mais néanmoins régulière du nombre de collégiens. Comptablement, la capacité théorique d'accueil dans les collèges du Département présente un solde positif et ce, tant globalement que par zone (Montauban, Castelsarrasin). Toutefois, une analyse qualitative met en exergue d'autres difficultés qui méritent une attention particulière :

- 3 collèges présentent un taux d'occupation supérieur à leur capacité : le collège Pierre Flamens à Castelsarrasin, les collèges Manuel Azaña et Olympe de Gouges à Montauban ;

- à ces établissements, il faut ajouter le cas du collège Antonin Perbosc à Lafrançaise qui reste encore cette année dans les limites « théoriques » de sa capacité (524 élèves accueillis pour une capacité de 540) mais avec plusieurs bâtiments modulaires et des services généraux à la peine.

En effet, même si ces bâtiments modulaires suffisent à l'accueil de salles de cours supplémentaires, il n'en reste pas moins que les locaux communs, comme les salles d'études, les sanitaires, la vie scolaire, les espaces de détente tels que la cour, le foyer ou encore la zone restauration ne sont pas adaptés à des effectifs aussi chargés.

Il est également constaté que certains dispositifs pédagogiques, qui se développent actuellement pour répondre aux évolutions sociétales, aux méthodes d'enseignement spécifiques et adaptées, sont « consommateurs » d'espace. De la même façon, l'enseignement par demi-groupe, le dispositif « devoirs faits » modifient profondément les modes d'occupation des locaux. La circulaire de rentrée, édictée par le ministère de l'Éducation Nationale, met d'ailleurs l'accent sur la nécessité d'intensifier l'accompagnement individualisé des élèves.

Les structures doivent donc évoluer pour répondre à ces changements éducatifs et pour améliorer la qualité de vie des élèves, de leurs enseignants et de l'ensemble des communautés scolaires.

Des établissements de proximité pour un nombre d'élèves raisonnable (estimé autour de 600 élèves) favoriseraient la qualité de vie des élèves et participeraient à leur réussite scolaire. Pour le territoire du Tarn-et-Garonne, il est essentiel de maintenir des structures adaptées, et au plus proche des élèves.

C'est dans ce contexte qu'il est envisagé de rencontrer les services de l'État et l'ensemble des partenaires pour évoquer la poursuite des efforts conjoints en matière de collèges sur le département.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, enseignement supérieur et sport

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le démarrage d'une étude prospective relative aux capacités d'accueil des établissements publics d'enseignement du 1^{er} degré pour les collèges de Montauban et de Lafrançaise ;
- Autorise, Monsieur le Président à lancer, au nom et pour le compte du Département, toutes les concertations avec les différents partenaires en l'espèce, notamment avec l'État .

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC